

## **Réunion du Comité Syndical du 14 juin 2018**

Convoqué le sept juin deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le quatorze juin deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-septième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **87<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Roland BONJEAN  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Madame Cécile CHARREIRE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Jean-François DEMÈRE  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Roger GARDES

Monsieur René GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Gilles PETEL  
Madame Catherine PHAM  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Jacques VIGNERON  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Roger GARDES  
À Monsieur José BELDA  
À Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
À Monsieur Gérard GUILLAUME  
À Monsieur Frédéric BONNICHON  
À Jean-Maurice HEINRICH  
À Monsieur Marc REGNOUX  
À Monsieur Gérard DUBOIS

## Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **PAT : Animation 2018/2019**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que Le Grand Clermont et le Parc naturel régional Livradois-Forez travaillent à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial conjoint depuis l'été 2017. Ils ont reçu un appui financier de 40.000,00€ de la DRAAF et de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) pour élaborer ce PAT. Le projet a également reçu, pour la phase d'élaboration, une aide LEADER du GAL « Parc naturel régional Livradois-Forez » (délibération n°507 du 28 septembre 2017). Un contrat à durée déterminée de six mois (janvier à juin 2018) pour poursuivre l'animation du projet a également été financé avec l'appui du programme LEADER du GAL « Parc naturel régional Livradois-Forez » (délibération n°555 du 7 décembre 2017).

Il explique qu'une démarche participative et prospective, avec l'appui technique du bureau d'étude Solagro, ont permis d'avancer sur l'élaboration du plan d'action de ce PAT. Ce plan d'actions vise à augmenter le taux d'auto-provisionnement du territoire ainsi qu'à favoriser la consommation de produits locaux de qualité issus d'une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement. Des objectifs chiffrés ainsi que des objectifs stratégiques ont d'ores et déjà été définis et des structures du territoire ont manifesté leur volonté de s'engager pour la mise en œuvre d'actions.

Afin de poursuivre l'indispensable animation du dossier, et en accord avec le PNR Livradois-Forez, Monsieur le Président propose de procéder à un recrutement sur un contrat à durée déterminée de six mois du 01 septembre 2018 au 28 février 2019, correspondant à la période de lancement de la phase de mise en œuvre du plan d'action sur le territoire LEADER du PNR Livradois-Forez, pour maintenir la dynamique collective mise en place et poursuivre l'élaboration d'un modèle de gouvernance adapté. Ce recrutement permettra de faire le lien dans l'attente de réponses à des demandes de financements déposées pour 2019.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical notamment qu'une demande d'aide LEADER pour le financement de cette animation PAT 2018-2019 pour la phase de mise en œuvre du projet sur le Grand Clermont et le territoire LEADER du PNR Livradois-Forez sera déposée auprès du GAL LEADER « Parc naturel régional Livradois-Forez » selon le plan de financement suivant.

Récapitulatif des dépenses	Montant HT	Financements	Montants
Frais salariaux et de structure liés à l'opération PAT 2018-2019	18.407,61€	LEADER PNR Livradois-Forez	8.812,49 €
Frais de déplacement et de repas liés à l'opération 2018	400,00 €	PNR Livradois-Forez	2.203,12 €
		PETR Le Grand Clermont	7.792,00 €
Total HT des dépenses prévisionnelles	18.807,91 €	Total des recettes prévisionnelles	18.807,61 €

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver le projet d'animation du PAT pour 2018-2019, le plan de financement tel que présenté, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions et à signer tout document se rapportant à ces demandes, la prise en charge par l'autofinancement du solde de dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel, d'approuver les modalités de l'animation 2018-2019 du projet PAT et la création d'un poste de catégorie A pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de six mois, du 01 septembre 2018 au 28 février 2019 selon l'article 3, alinéa 1, de la loi n 84-53 du 26/01/1984, d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement sur le poste de catégorie A créé dans le cadre du projet de PAT et de déclarer que les crédits sont prévus au budget primitif des exercices concernés par l'exécution du projet.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le projet d'animation du PAT pour 2018-2019 ;**
- **d'approuver le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à solliciter toutes les subventions ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document se rapportant à ces demandes ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde de dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel ;**
- **d'approuver les modalités de l'animation 2018-2019 du projet PAT ;**
- **d'approuver la création d'un poste de catégorie A pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de six mois, du 01 septembre 2018 au 28 février 2019 selon l'article 3, alinéa 1, de la loi n 84-53 du 26/01/1984 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement sur le poste de catégorie A créé dans le cadre du projet de PAT ;**
- **dit que les crédits sont prévus aux budgets primitifs des exercices concernés par l'exécution du projet.**

**À Clermont-Ferrand, lundi 18 juin 2018.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180614-DCS585-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Publication : 25/06/2018